

Commune de FAVERNEY
Compte-rendu réunion du Conseil Municipal
Séance du 7 mars 2018 à 19H15

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	14
<i>Présents</i>	11
<i>Votants</i>	11
<i>Excusés</i>	3

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Daniel GEORGES.

Présents : Daniel GEORGES, Gérard BURNEY, François GUEDIN, Denise PERRINGERARD, Denis SCHWEBEL, Jérôme CHOLLEY, Thierry DUBOIS, Christian PEREUR, Sarah POIRSON-GERDIL, Christelle RIGOLOT, Julien ROBERT.

Date de convocation	
02/03/2018	

Excusés : Pierre-Jean LAURENT, Séverine DESPREZ, Jean-Charles REDOUTEY,

Date d'affichage	
08/03/2018	

Secrétaire : Sarah POIRSON-GERDIL

OBJET DE LA REUNION :

- Informations
- Comptes de gestion 2017
- Comptes administratifs 2017
- Contrat photocopieur mairie
- Point sur la revitalisation du bourg
- Personnel communal
- Préparation budget 2018
- Questions diverses



INFORMATIONS

- Par délégation du Conseil Municipal, le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur :

↳ la vente du terrain propriété de Mme Annette SIBILLE, cadastré section ZK n°28 d'une superficie de 5ha40a00ca.

- Une nouvelle commande de plaques de rue (et de numéros de maison) va être passée pour la rue Valet, la place du Gymnase, la place de l'étoile, rue de la Gare, rue du 16 août 1944 et chemin de la Prairie.

- Le 10 mars 2018 à 10h, visite des établissements Cressier (aliments bétail) et Méline (transports) de Port d'Atelier.

- Une course de vélo est prévue le 8 avril. Départ devant la mairie.

- Suppression du poste de Mersuay à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2018.

2018-12 : VOTES DES COMPTES DE GESTION 2017

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve l'ensemble des comptes de gestion du trésorier municipal (budget général – service eau et assainissement – lotissement) pour l'exercice 2017

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2018-13 : VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Sous la Présidence de M. Gérard BURNEY, 1^{er} adjoint, il est procédé à l'examen des comptes administratifs de la commune de Favorney.

M. le Maire assiste à la discussion mais ne prend pas part au vote.



BUDGET GENERAL 2017

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	564 053.43	786 452.06	222 398.63
Investissement	746 419.09	541 374.25	-205 044.84

	Report 2016	Résultat 2017	Solde 2017
Fonctionnement	459 159.77	222 398.63	681 558.40
Investissement	138 058.51	-205 044.84	-66 986.33

Résultat 2017	614 572.07
----------------------	-------------------

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
	87 300	96 810	9510.00

Résultat global	Résultat 2017	Solde R à R	Total
	614 572.07	9510.00	624 082.07

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2017

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	158 956.94	125 751.52	-33 205.42
Investissement	984 264.54	1 081 140.32	96 875.78

	Report 2016	Résultat 2017	Solde 2017
Fonctionnement	35 223.27	-33 205.42	2 017.85
Investissement	- 4 783.52	96 875.78	92 092.26

Résultat 2017	94 110.11
----------------------	------------------

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
	35 000	16 200	-18 800

Résultat global	Résultat 2017	Solde R à R	Total
	94 110.11	-18 800	75 310.11



LOTISSEMENT 2017	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	5 475.08	0	-5 475.08
Investissement	0	0	0

	Report 2016	Résultat 2017	Solde 2017
Fonctionnement	7 987.26	- 5 475.08	2 512.18
Investissement	-59 169.32	0	-59 169,32

Résultat 2017	-56 657.14
----------------------	-------------------

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, l'ensemble des comptes administratifs 2017 de la commune de Favorney.

2018-14 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

BUDGET GENERAL 2017

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice : 222 398.63 €
 Résultats antérieurs reportés : 459 159.77 €
 Résultat à affecter : 681 558.40 €

Investissement

Solde d'exécution d'investissement : -66 986.33 €
 Solde des restes à réaliser d'investissement : 9 510 €
 Besoin de financement : 57 476.33 €

décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 57 476.33 €
- excédent de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 : 624 082.07 €



2018-15 : LOCATION PHOCOPIEUR MAIRIE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une offre de la société Avenir Bureautique proposant le renouvellement du photocopieur affecté à la mairie et loué depuis 2012 à cette même entité.

Le nouveau copieur Konica Minolta C258, plus rapide que l'ancien, est proposé pour un budget annuel identique au précédent contrat soit avec un loyer de 540€ HT/ trimestre, un coût copies de 28.80€ HT/trimestre pour 7200 copies noires et un coût copies de 232€ HT/trimestre pour 2800 copies couleurs. Une réduction de 50% sera consentie pendant 8 trimestres sur la maintenance couleur.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, le Maire à signer les pièces afférentes à cette offre.

2018-16 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Recrutement ponctuel

(Loi n°84-53 modifiée – art. 3 1°)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Vu le budget communal ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'acquisition de l'ancien centre d'insémination et la réaffectation des différents bâtiments;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 inclus.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien polyvalent à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325,

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



2018-17 : CONTRAT CAE NICOLAS REUTER

Vu l'arrêté du Préfet de Région Bourgogne Franche Comté n°2018-02-21-002 en date du 21 février 2018 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences, aux contrats Initiative Emploi (CIE) et aux emplois d'avenir (EAV),

Considérant que le contrat CAE d'agent d'entretien polyvalent qui prend fin le 19 mars 2018 pourrait être reconduit sous la forme d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC),

le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer tous documents relatifs au renouvellement de ce contrat dans le cas où celui-ci pourrait être envisagé.

DIVERS

→ Suite à la présentation publique de l'aire de jeux, une très grande majorité s'est prononcée favorablement sur le choix des jeux et sur son emplacement.

→ La salle des fêtes est actuellement équipée de chaises récentes en bois et de chaises plus anciennes en PVC. Afin de créer une uniformité, 50 chaises en bois, plus confortables, seront achetées dont 25 prévues au budget 2018 et 25 en 2019 en remplacement des chaises en PVC.

→ Un point est fait sur les bâtiments du Parc de la Presle :

- La maison du gardien a été vendue
- Dans le secteur bureau, un bureau est loué
- Les grands hangars « agricoles » sont loués
- Sur 12 box réservés aux camping-cars et caravanes, 5 sont occupés + un box occupé par du matériel divers
- Un garage individuel est en location.

Le Maire,
Daniel GEORGES.

